

Action Nationale RSDE

Premiers résultats et perspectives suite à la surveillance initiale des substances dangereuses dans les rejets aqueux des installations classées pour l'environnement

Emmanuelle UGHETTO

Direction des Risques Chroniques



La Directive Cadre sur l'Eau et sa déclinaison en France

- **Les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :**
 - Atteinte du **bon état des masses d'eau** en 2015
 - **Réduction, voire suppression, des émissions**, rejets et pertes de certaines substances dans les milieux aquatiques
- **Déclinés dans le Plan national Micropolluants (2010 -2013)**, à travers, notamment, l'action suivante :
 - **Action nationale RSDE : connaissance et réduction des rejets** de substances dangereuses vers les milieux aquatiques des ICPE et STEU

L'action RSDE, Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau

■ Objectif de l'action RSDE :

- une des actions permettant l'atteinte du bon état des milieux et le respect des objectifs de réduction/suppression des émissions de substances, imposés par la DCE

➔ *Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de **mieux évaluer les flux des substances dangereuses** émis par les rejets ponctuels afin de juger de la pertinence et de la nécessité des actions de réduction/suppression à engager : c'est la démarche RSDE*

■ Les rejets ponctuels concernés :

- STEU de plus de 10 000 éq.habitants (circ. du 29/09/2010)
- ICPE autorisées (circ. du 05/01/2009 et notes 2010 et 2011)

➔ objet de la présentation

L'action RSDE pour les ICPE : objectifs et déroulement

- **Objectifs** : en 2013, encadrer réglementairement pour tous les sites autorisés et enregistrés les rejets de substances dangereuses dans les eaux industrielles dans le milieu aquatique correspondant aux différentes activités exercées par l'établissement.
 - améliorer la connaissance des rejets avec la mise en place d'actions généralisées, mais déclinées sectoriellement, de surveillance et de quantification des flux de substances dangereuses
 - Consécutivement voire conjointement à cette caractérisation précise des rejets, demande d'études de réduction décrivant les possibilités de réduction voire de suppression des flux de substances dangereuses.
- **Déroulement** :
 - Surveillance initiale : campagne de 6 mesures au pas de temps mensuel portant sur une liste de substances, déterminées a priori, en fonction des activités de l'établissement.
 - Surveillance pérenne : une mesure par trimestre sur les substances réellement détectées dans les rejets du site et répondant à des critères définis dans la circulaire
 - Programme d'actions / étude technico-économique : étude des solutions de réduction si les flux rejetés sont jugés significatifs

Les missions de l'INERIS dans le cadre de l'Action RSDE de manière globale

- Appui technique au Ministère de l'Écologie pour la mise en œuvre de l'action **RSDE** et pour la **suite de l'action de surveillance et de réduction** des émissions



➤ **Exploitation des données de surveillance initiale ICPE** → **objet de la présentation**

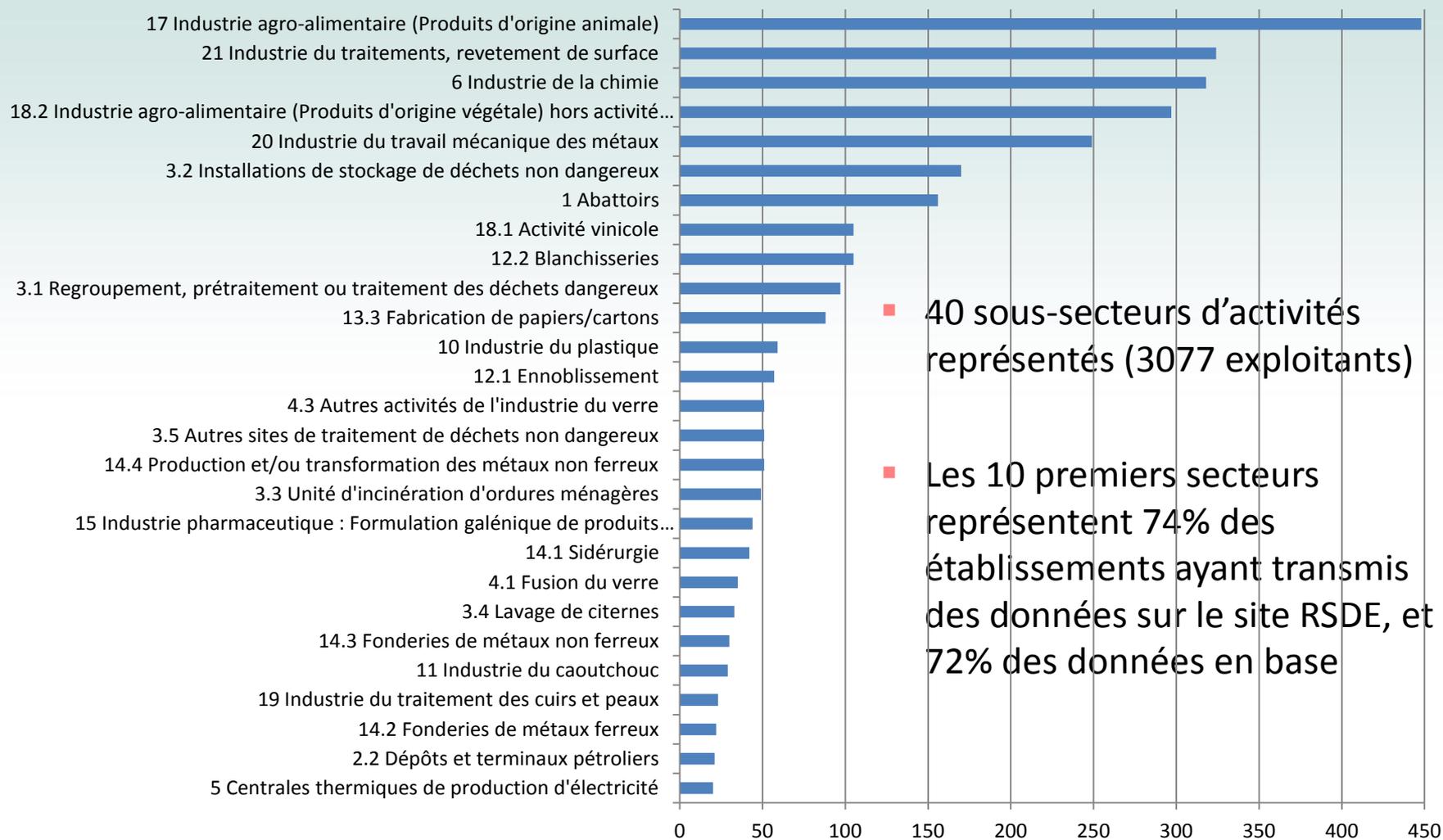


www.ineris.fr/rsde

Avancement de l'action nationale RSDE2

- 3492 arrêtés préfectoraux prescrits au titre de la circulaire du 05/01/2009 (au 30/04/2013)
 - Pour mémoire 4800 déclarants Eau dans GEREP, outil de déclaration annuelle des émissions polluantes
 - 3600 sites relevant de la directive IED (ex-IPPC) hors élevage
- Point sur les données de surveillance initiale saisies en base (au 11/03/2013) :
 - 3 077 établissements
 - 22 239 prélèvements
 - 600 000 analyses environ
 - 147 laboratoires

Répartition sectorielle des établissements



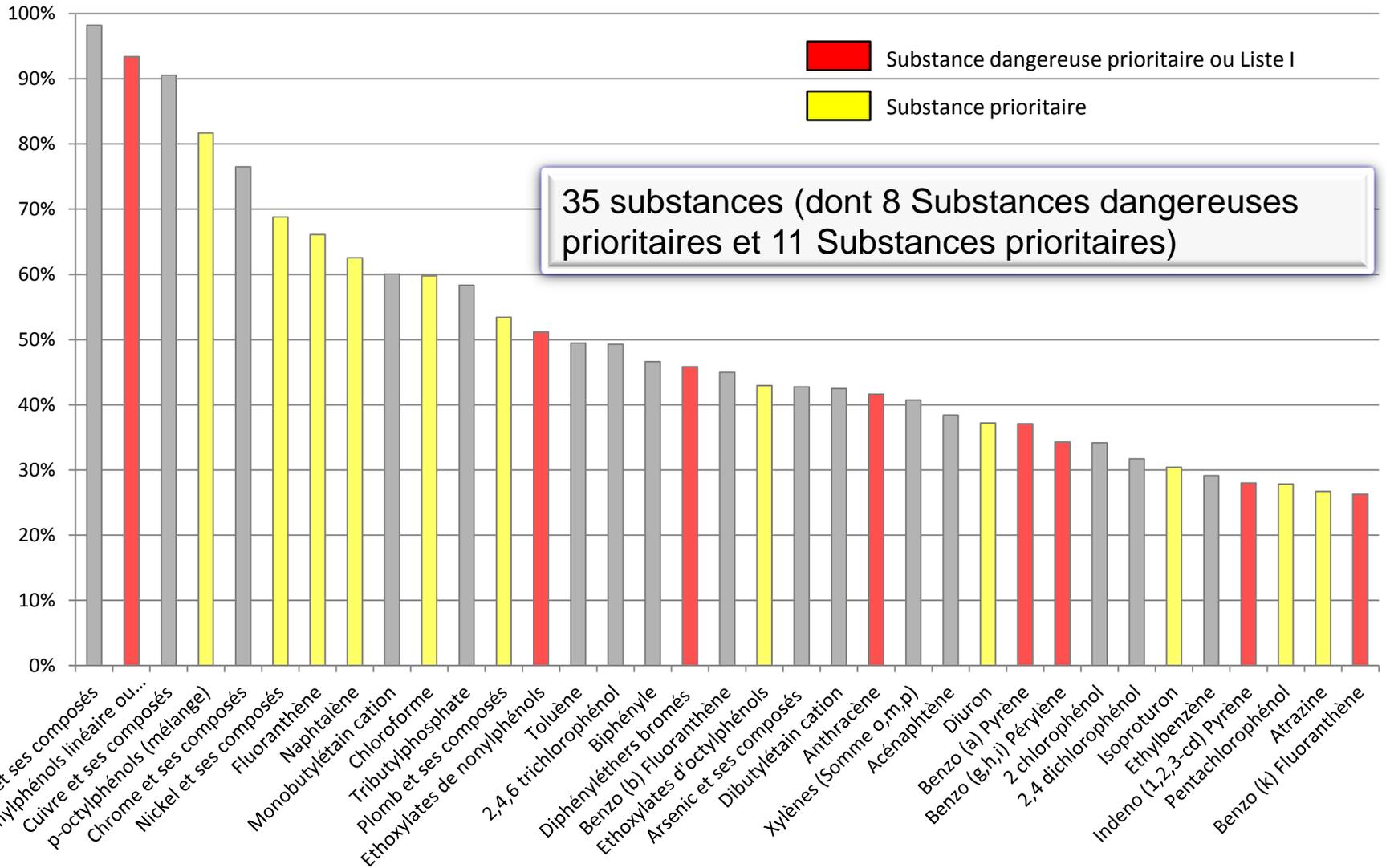
- 40 sous-secteurs d'activités représentés (3077 exploitants)
- Les 10 premiers secteurs représentent 74% des établissements ayant transmis des données sur le site RSDE, et 72% des données en base

Analyses des résultats de surveillance initiale

- Objectifs
 - Meilleure connaissance des substances dangereuses émises : sur le volet quantitatif et qualitatif
 - Analyse des substances présentes dans les rejets des ICPE (au regard des listes sectorielles établies en 2009)
 - Évaluation des niveaux d'émissions de micropolluants par secteur industriel et plus globalement des émissions de micropolluants issues des ICPE au niveau national
 - Estimation prévisionnelle du nombre d'établissements concernés par la mise en place d'une surveillance pérenne et la réalisation d'études de réduction sur une ou plusieurs substances
 - Estimation des gains obtenus (en projection) grâce à l'action RSDE
- Exploitation des résultats de surveillance initiale sur 7 secteurs et démarrage de l'exploitation sur l'ensemble des données tous secteurs confondus

Analyse qualitative sur l'ensemble des données tous secteurs industriels confondus

➤ Substances quantifiées dans plus de 25% des établissements



Au sein d'un secteur d'activité, nombre de sites concernés par la surveillance pérenne et une étude de réduction

- Comparaison aux seuils de la note ministérielle du 27/04/2011 (flux absolus)

Substances	Nombre d'établissements en surveillance pérenne	Nombre d'établissements avec étude de réduction
Nickel et ses composés	55	23
Zinc et ses composés	16	6
Chloroforme	11	6
Cuivre et ses composés	4	2
Plomb et ses composés	4	0
Chlorure de méthylène	3	1
Ethoxylates de nonylphénols	3	0
Nonylphénols linéaire ou ramifiés	3	0
Tétrachloroéthylène	3	3
Chloroalcanes C10-C13	1	0
Chrome et ses composés	1	1
Ethoxylates d'octylphénols	1	1
Mercure et ses composés	1	0
Octylphénols	1	0
Trichloroéthylène	1	1

- NB : Au niveau local : la prise en compte d'un critère milieu peut également conduire à une surveillance pérenne et une étude de réduction

Au sein d'un secteur d'activités, Flux « évités »

➤ Comparaison aux seuils de la note ministérielle du 27/04/2011 (flux absolus)

- Environ 8,5 kg/ jour de rejets de métaux évité dans le milieu aquatique (Zn, Ni, Cu, Cr)

- Environ 16 kg/ jour de rejets de substances organiques évité dans le milieu aquatique (majoritairement chlorure de méthylène)

Substances	Nombre d'établissements avec étude de réduction	Flux évités (g/j)
Nickel et ses composés	23	3618
Zinc et ses composés	6	3878
Chloroforme	6	1178
Tétrachloroéthylène	3	83
Cuivre et ses composés	2	876
Chlorure de méthylène	1	10976
Chrome et ses composés	1	331
Ethoxylates d'octylphénols	1	3233
Trichloroéthylène	1	410

Estimation du nombre de sites concernés par la surveillance pérenne et une étude de réduction suite à l'analyse sectorielle sur 7 secteurs

Secteur	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements en surveillance pérenne	% d'établissements en surveillance pérenne	Nombre d'établissements avec étude de réduction	% d'établissements avec étude de réduction
17 Industrie agro-alimentaire (Produits d'origine animale)	344	68	20%	11	3%
18.2 Industrie agro-alimentaire (Produits d'origine végétale) hors activité viticole	199	59	30%	22	11%
20 Industrie du travail mécanique des métaux	148	36	24%	10	7%
21 Industrie du traitements, revêtement de surface	233	82	35%	39	17%
13.3 Fabrication de papiers/cartons	76	41	54%	21	28%
1 Abattoirs	122	33	27%	6	5%
18.1 Activité viticole	105	4	4%	2	2%
Total	1227	323	26%	111	9%

Perspectives d'utilisation des données RSDE pour les ICPE

L'action des ICPE permet de progresser au niveau national, de manière globale pour tous les émetteurs, sur le sujet de l'amélioration de la connaissance et de la lutte contre les micropolluants. Comment ?

- En chiffrant au niveau national la contribution par secteur industriel et de manière globale des ICPE → priorisation des efforts de réduction des émissions de SD à l'échelle des bassins et à l'échelle nationale
- En permettant le rapportage à la commission européenne des niveaux de rejets en micropolluants sur l'ensemble du territoire pour les ICPE et via l'élaboration de facteur d'émissions qui permettent d'accéder à des contributions hors ICPE
- En fournissant des premiers éléments nécessaires au diagnostic des réseaux mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des raccordements non domestiques
- En contribuant à l'amélioration des pratiques en matière de prélèvement et d'analyse des micropolluants en rejets canalisés suite à l'analyse des données d'un point de vue métrologique

Perspectives d'utilisation des données RSDE pour les ICPE

L'action RSDE2 aura des implications concrètes pour les ICPE. Lesquelles?

- A terme, il est prévu de faire évoluer la réglementation nationale sur les substances dangereuses dans les rejets des installations classées :
 - ajouter le suivi en autosurveillance des substances dangereuses pertinentes pour un secteur industriel donné
 - fixer des valeurs limites d'émissions dans les arrêtés ministériels sectoriels notamment et dans l'arrêté du 2 février 1998